FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Insulcast RTVS 42 Curtis II - Part B

Autres moyens d'identification

SKU# est 130H
Usage recommandé Non disponible.
Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

 Numéro de téléphone
 215-855-8450

 Numéro de fax
 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4

Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4
Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux

nentaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement D

Danger

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation.

Conseil de prudence

Prévention Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Intervention Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE

CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter

un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 42 Curtis II - Part B

SDS CANADA

est 130H Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 15-Juin-2017 1 / 10

Garder sous clef. Stockage

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires 55.2 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 90.62

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phé nol		90-72-2	30 - 60
NBETA(AMINOETHYL).GAMMA. -AMINOPROPYLTRIMETHOXY SILANE		1760-24-3	30 - 60
phtalate de diisooctyle		27554-26-3	5 - 10
DI-N-BUTYLTIN OXIDE		818-08-6	5 - 10
Alcool méthylique		67-56-1	1 - 5
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		5 - 10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Les

> brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un

médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire Ingestion vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

immédiate ou d'un traitement

ou retardés

Mention de la nécessité d'une

spécial, si nécessaire Informations générales

prise en charge médicale

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

d'intervention substances en cause.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH	, TLV (Valeurs	de seuil d'exposition)
-------------------	----------------	------------------------

Composants	Type	Valeur	
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6)	STEL	0.2 mg/m3	
	TWA	0.1 mg/m3	

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Туре	Valeur	
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3	
		250 ppm	
	TWA	262 mg/m3	
		200 ppm	
DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6)	STEL	0.2 mg/m3	
•	TWA	0.1 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Type	Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

Nom de la matière : Insulcast RTVS 42 Curtis II - Part B

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la

Composants	et ses modifications. Type	Valeur
DI-N-BUTYLTIN OXIDE CAS 818-08-6)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3
Canada. SEP de Manitoba (Règleme	ent 217/2006, Loi sur la sécurit	é et l'hygiène du travail)
Composants	Туре	Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
DI-N-BUTYLTIN OXIDE CAS 818-08-6)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3
Canada. VLEP du Nouveau-Brunsw de 1991 et 1997 (Règlement du Nou) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGI
Composants	Туре	Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3
		250 ppm
	TWA	262 mg/m3
		200 ppm
DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3
Canada. LEMT pour l'Ontario (Cont Composants	rôle de l'exposition aux agents Type	biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur
Alcool méthylique (CAS	STEL	
67-56-1)	SIEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
DI-N-BUTYLTIN OXIDE CAS 818-08-6)	TWA	0.1 mg/m3
ohtalate de diisooctyle (CAS 27554-26-3)	TWA	5 mg/m3
Canada. LEMT pour le Québec (Min Composants	iistère du Travail - Règlement s Type	ur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3
,		250 ppm
	TWA	262 mg/m3
		200 ppm
	STEL	200 ppm 0.2 mg/m3
	STEL TWA	
(CAS 818-08-6) Canada. LEMT pour la Saskatchewa	TWA	0.2 mg/m3
(CAS 818-08-6) Canada. LEMT pour la Saskatchewa modifiées	TWA	0.2 mg/m3 0.1 mg/m3
DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Canada. LEMT pour la Saskatchewa modifiées Composants Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	TWA an (Règlements sur la santé et	0.2 mg/m3 0.1 mg/m3 la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi
(CAS 818-08-6) Canada. LEMT pour la Saskatchewa modifiées Composants Alcool méthylique (CAS	TWA an (Règlements sur la santé et Type	0.2 mg/m3 0.1 mg/m3 la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi Valeur

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Alcool méthylique (CAS	15 mg/l	Méthanol	Urine	*	

⁶⁷⁻⁵⁶⁻¹⁾

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Danger d'absorption cutanée DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Danger d'absorption cutanée DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. Un

écran facial est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un **Autre**

tablier imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Couleur

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver réqulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide. **Apparence** État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. pН

Nom de la matière : Insulcast RTVS 42 Curtis II - Part B

Ambre

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 160 °C (320 °F)

123.9 °C (255.0 °F) Point d'éclair Taux d'évaporation Non disponible. Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 0.01 mm Hg Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

Température

382 °C (719.6 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

8.54 lb/gal Densité Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.02 0 COV

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Contact avec les yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.

SDS CANADA 6 / 10 est 130H Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 15-Juin-2017

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol (CAS 90-72-2)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Rat 1280 mg/kg

Orale

Rat **DL50** 1200 mg/kg

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 15800 mg/kg Lapin

Inhalation

CL50 Rat 87.5 mg/l, 6 heures

phtalate de diisooctyle (CAS 27554-26-3)

<u>Aiguë</u> **Orale**

22600 mg/kg **DL50** Rat

Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

cutanée

Lésions oculaires Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

germinales plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DI-N-BUTYLTIN OXIDE (CAS 818-08-6) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Danger par aspiration

Non classé.

cibles - expositions répétées

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

7 / 10 est 130H Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 15-Juin-2017

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool méthylique -0.77phtalate de diisooctyle 3 - 4

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3066 Désignation officielle de Peinture

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 8 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN3066 **UN** number Paint **UN** proper shipping name

Transport hazard class(es)

Class 8 Subsidiary risk Ш **Packing group Environmental hazards** No. **ERG Code** 8L

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN3066 **UN** number **UN** proper shipping name Paint

Transport hazard class(es)

Class 8 Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards**

Marine pollutant No. F-A. S-B **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

SDS CANADA 8 / 10 est 130H Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 15-Juin-2017

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui

Nom de la matière : Insulcast RTVS 42 Curtis II - Part B

est 130H Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 15-Juin-2017

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui Oui

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 15-Juin-2017 Date de la révision 04-Août-2023

Version n° 05

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Nom de la matière : Insulcast RTVS 42 Curtis II - Part B SDS CANADA

Oui